



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alliances françaises

Question écrite n° 7827

Texte de la question

M. Jean-Michel Mis attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation des alliances françaises dans le monde. Cette question est posée au nom de M. Bernard Attal. Présentes dans 136 pays, les alliances françaises constituent le vecteur privilégié de la politique d'influence française, principalement par les cours de français qu'elles proposent mais aussi en assumant diverses activités permettant la diffusion de la culture française. Parlé par 274 millions de locuteurs, le français est la deuxième langue la plus apprise dans le monde par 125 millions de personnes et l'une des rares langues à être enseignées sur les cinq continents, par 900 000 enseignants. Chaque année, plus de 500 000 personnes, de tous âges, viennent apprendre la langue française dans les alliances françaises, et plus de 6 millions de personnes participent à leurs activités culturelles. Sur le plan budgétaire, les dernières années ont été particulièrement difficiles pour l'alliance française, avec de fortes baisses de ses subventions. Cette institution précieuse rencontre malheureusement des difficultés pour assurer ses missions compte tenu des restrictions budgétaires. À titre d'exemple, l'alliance française de Moldavie bénéficie d'une très forte fréquentation, exceptionnelle pour ce type de structures : elle dispense chaque année des cours de français à 6 000 personnes, ce qui la place au troisième rang européen des implantations culturelles françaises à l'étranger. Il est tout de même préoccupant que la France, dans un pays où elle dispose d'atouts pour tenir la dragée haute à l'anglais et où il existe une structure pivot aussi efficace, consacre de moins en moins de moyens à la diffusion de la langue et de la culture française. La présence des alliances françaises à l'étranger est l'un des grands leviers de la francophonie à l'international. Alors que le nombre de francophones augmente et que se confirme la tendance à la multipolarisation du monde, le rôle des alliances françaises doit être défendu et renforcé. La France s'est engagée à soutenir les systèmes éducatifs des pays francophones afin qu'ils puissent, dans le respect du pluralisme linguistique, transmettre le français aux nouvelles générations. Aussi, à la lumière de ces éléments, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le gouvernement porte une grande attention à la situation du réseau associatif des 834 alliances françaises qui apportent une contribution absolument majeure au rayonnement de la langue française et à l'influence de la France partout dans le monde. L'Etat leur apporte un appui important. Près de 45 % de ces alliances sont conventionnées avec le ministère de l'Europe et des affaires étrangères et reçoivent un soutien financier et/ou humain de sa part. Ainsi, en 2017, le soutien global du MEAE à la Fondation et au réseau des alliances s'est élevé à plus de 36,6 M€ comprenant : une subvention à la "Fondation Alliance française" pour un montant total de 1,3 M€ ; des subventions aux alliances locales pour un montant total d'environ 5,3 M€ ; la mise à disposition de 281 personnels expatriés, pour un coût évalué à 28 M€ ; 0,2 M€ d'appui exceptionnel versés par le Premier ministre sur l'enveloppe de crédits liée aux fondations et associations, enfin 2M€ de crédits dédiés à la sécurisation du réseau des alliances. En PLF 2018, hors dépenses exceptionnelles de sécurité, le soutien global du MEAE au réseau international des alliances françaises restera au même niveau. Cet engagement quant à la sanctuarisation des moyens des alliances a été renouvelé par le Président de la République lors de son discours

du 20 mars dernier devant l'Académie française. Le Président a, par ailleurs, indiqué lors de cette dernière occasion qu'il souhaitait que le réseau des alliances continue à se déployer, à raison de dix nouvelles ouvertures par an, à compter de 2019. Le Président de la République a également souhaité, dans le cadre d'une ambition renouvelée pour la politique d'influence de la France, que soit étudiée la mise en place d'une entité issue du rapprochement de la Fondation Alliance française et de l'Institut français, entité au service du double réseau des instituts français et des alliances françaises dans le monde, afin de favoriser les synergies et assurer une meilleure cohérence de l'action linguistique et culturelle extérieure de la France. S'agissant de l'Alliance française de Chisinau, le montant de la subvention octroyée par l'ambassade est en forte augmentation en 2018 et s'établit à 99 860 €. Elle bénéficie en outre de la mise à disposition d'un volontaire international (VI) en charge de la gestion de l'espace Campus France. Par ailleurs, la France soutiendra les systèmes éducatifs des pays francophones, en particulier en Afrique. Pour ce faire, des moyens conséquents de l'AFD seront ainsi mobilisés, en particulier pour la formation de professeurs. Le gouvernement, conscient des enjeux, est entièrement mobilisé pour que le réseau international des alliances françaises continue de jouer le rôle exceptionnel qui est le sien, avec notre appui et toujours dans le respect de son autonomie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Mis](#)

Circonscription : Loire (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7827

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 avril 2018](#), page 3437

Réponse publiée au JO le : [19 juin 2018](#), page 5347